

28 décembre 1937

445

0 / Au.

Monsieur Ulisse Dutoit, peintre, 1 Parc de Montretant,
St. Cloud Seine-et-Oise, France

Monsieur,

En possession de votre lettre du 27 décembre nous avons l'honneur de vous informer que les conditions à remplir pour être admis à exposer au Kunsthaus de Zurich consistent en ce que les artistes doivent adresser une demande à notre comité d'exposition avec des propositions plus ou moins détaillées, ce que vous venez de faire par votre lettre du 27 décembre, sur quoi le comité examine les possibilités d'insérer l'exposition proposée dans le programme général de l'année, en tenant compte du genre et de la qualité des oeuvres proposées par les candidats.

Nous soumettrons votre lettre à notre comité dans sa prochaine séance, qui probablement aura lieu vers le milieu du mois de janvier, pour vous communiquer sans délai la décision du comité.

L'exposition une fois admise, le Kunsthaus perçoit une commission de 10% sur les oeuvres vendues. A part cela, il n'y a pas de loyer à payer, ni de conditions spéciales.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués,

KUNSTHAUS ZUERICH
Le Directeur

388

M. Dutoit

An Herrn Gordon MacCouch, Maler, Porto di Ronco

Wir übersenden Ihnen als ^{Frachtgut:} ~~Etiquette~~ frankiert, in Kiste GMM
^{Poststück:}
nach Station Locarno, 3 gerahmte Oelgemälde
Stahlwerk
Ponte vecchio
Regentag

gemäss Ihrer Postkarte vom 26. Dezember

und erwarten gern Ihre ungeschobene Empfangsanzeige.

7487

In vorzüglicher Hochachtung

Kunsthaus Zürich

ZÜRICH, den 28. Dez. 1937

Au.

Der Direktor

M. Dutoit